

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 23 janvier 2013, au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a fermement condamné la prise d'otages meurtrière d'In Amenas, en République sœur d'Algérie, dans laquelle plusieurs personnes de différentes nationalités ont perdu la vie.

Le Chef de l'Etat a exprimé la solidarité du Sénégal à l'égard de l'Algérie et de tous les Etats ayant perdu des ressortissants lors du dénouement tragique de cet événement.

Le Président de la République a ensuite souhaité la bienvenue au Conseil, au nouveau Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, en louant ses qualités professionnelles et sa compétence, qui lui ont valu cette promotion.

Abordant la question relative à la performance dans le secteur public, le Chef de l'Etat a souligné à cet effet, l'importance de la recherche de l'efficacité, comme impératif à intégrer par toutes les entités publiques, en vue d'atteindre les objectifs de l'horizon 2017. Toutes les dispositions nécessaires devront être prises par le Premier Ministre afin que chaque entreprise ou établissement public puisse développer, en son sein, une démarche de gestion et de qualité, axée sur les résultats.

Dans ce cadre, le Président de la République a émis le souhait de voir chaque organe public, élaborer un plan stratégique à moyen terme, déclinant des objectifs de développement susceptibles d'être évalués, par des indicateurs clairement mesurables. Une deuxième étape dans la recherche de performance consistera pour chaque entité, à engager des négociations avec l'Etat, en vue de concevoir un contrat de performance, qui articulera l'ensemble des objectifs et engagements pluriannuels à la charge de la puissance publique et de l'entité concernée.

Poursuivant sa communication sur la question, le Président de la République a expliqué tout l'intérêt à rationaliser davantage l'organisation des services publics. Il a ainsi demandé au Premier Ministre, en relation avec la Délégation générale à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique, de faire procéder d'ici avril 2013, à une revue des statuts juridiques des diverses entités délégataires de missions de service public, pour formuler des recommandations précises, qui pourront conduire aux réformes souhaitées.

En ce qui concerne la gouvernance vertueuse, qu'il imprime à la conduite de l'action publique, le Chef de l'Etat a rappelé les instructions données au Gouvernement pour réduire

significativement le train de vie de l'Etat. Il s'est félicité de l'application des premières mesures allant dans ce sens, qui ont produit des résultats significatifs en termes d'économie de ressources, en citant le cas spécifique de la facture téléphonique de l'Etat, qui a connu une baisse considérable.

Dans le même esprit, le Président de la République a demandé au Premier Ministre de faire procéder à l'inventaire exhaustif du patrimoine bâti de l'Etat et l'a invité à faire la lumière sur les opérations de cessions immobilières ainsi que sur les conditions de déclassement de certains actifs immobiliers.

S'agissant de la rationalisation du matériel roulant de l'Etat, le Président de la République a relevé les manquements notés dans la gestion des parcs automobiles de l'Etat, avec la persistance de la violation de la réglementation sur l'utilisation des véhicules administratifs, les négligences dans l'entretien des engins ainsi que leur usage à des fins autres qu'administratives.

Le Chef de l'Etat a exprimé sa volonté de mettre fin aux mauvaises pratiques qui grèvent considérablement le budget de l'Etat. Pour ce faire, il a invité le Premier Ministre à s'assurer de l'application stricte de la réglementation sur les véhicules administratifs et à mettre en place un dispositif de rationalisation des dotations de carburant.

Sur la question des prix des denrées de première nécessité, notamment la farine, le Chef de l'Etat a réaffirmé sa détermination à réduire les prix, en se fondant sur une logique de rationalité économique qu'il faudra articuler à la nécessité de protéger le pouvoir d'achat des populations. C'est pourquoi, s'agissant du prix de la farine qui impacte sur le prix des produits dérivés, le Chef de l'Etat a demandé à Monsieur Premier ministre et au Ministre du Commerce et de l'Economie et des Finances d'engager avec les meuniers et les boulangers des discussions sur les mesures appropriées dans le contexte actuel pour l'Etat. Le Président de la République a ensuite demandé au Premier Ministre d'envisager la création d'un observatoire de suivi de l'évolution des prix des denrées et produits de première nécessité et des services : riz, huile, sucre, farine, eau, électricité, transport, gaz etc.

Prenant la parole à la suite du Président de la République, le Premier ministre a entretenu le Conseil, des perspectives d'évolution des prix sur le marché mondial, en mettant en exergue le prix des céréales comme le riz et le maïs et ceux des produits énergétiques comme le pétrole et le charbon.

Concernant les céréales, le Premier Ministre a indiqué qu'en décembre 2012, les études menées, indiquaient une baisse des cours mondiaux, tendance qui devrait se poursuivre, selon les prévisions.

Pour ce qui est des oléagineux, le Premier ministre a révélé qu'il s'attendait à une détente sur les prix, qui pourrait être significative, surtout pour les huiles végétales, allant de 10%

de baisse pour l'huile de soja, à 25% pour l'huile de palme.

Parlant des prix du charbon, le Premier ministre a informé sur leur évolution depuis 2011, allant de la hausse observée à cette période, au constat actuel de repli dans une proportion évaluée à de 30%. Cette variation de prix pourrait être prise en compte par la Senelec dans la fixation des prix de livraison d'électricité produite à partir de cette matière première.

Le Premier Ministre a fini son intervention en préconisant le développement de stratégies favorisant de manière générale, la consommation des produits locaux, dans l'optique de réduire le lourd déficit de notre balance commerciale.

Le Ministre de l'Education Nationale a fait au Conseil une communication sur les prévisions de recrutement d'enseignants de l'élémentaire et du moyen-secondaire, pour l'année scolaire 2013-2014, tenant compte des résultats des récents recensements du personnel de ce secteur.

Le ministre a, en outre, rendu compte au Conseil des initiatives et actions en cours destinées à régler le problème des retards de paiements des salaires des corps émergents de l'éducation nationale.

Prenant la parole, le Ministre délégué au Budget, a expliqué, qu'au titre de la réduction du train de l'Etat, il a été décidé de mettre fin au système de compensation créances-dettes entre l'Etat et la SONATEL. Par application de ce système, l'Etat, a dû se contenter en 2011, d'un versement de moins de 5 milliards en dividendes, pour une production de 28 milliards, générée par ses actions, le différentiel ayant été absorbé par la prise en compte d'une facture téléphonique de 23,5 milliards de FCFA.

Pour l'année 2013, avec les mesures prises, l'Etat escompte une réduction de l'ordre de 50 à 60 % (13 milliards de FCFA) de sa facture téléphonique. Le Ministre a enfin rappelé qu'en moins d'un an d'efforts, une économie d'un peu plus de 3 milliards a pu être réalisée sur la consommation du téléphone.

Le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Monsieur Birima MANGARA, Inspecteur général d'Etat, est nommé Directeur de Cabinet adjoint du Président de la République ;

Monsieur Oumar Samba BA, Administrateur civil principal, est nommé Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République ;

Monsieur Moussa BALDE, Maître de Conférences à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), est nommé Directeur général de la Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI) en remplacement de Monsieur Boubacar SY, appelé à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Madame Awa NDIAYE, Administrateur civil, matricule de solde n°606 928/C, est nommée Inspecteur interne au ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, en remplacement de Monsieur Abdoulaye LO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Makhtar DIA, Ingénieur, est nommé Directeur général de l'Agence sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASPIT), en remplacement de Madame Adji Diop SALL;

Monsieur Cheikh SARR, capitaine de Vaisseau, matricule de solde n°400044/D est nommé Directeur de la protection et de la Surveillance des Pêches, en remplacement de Monsieur Matar SAMBOU, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Saliou NIANG, Paysagiste, matricule de solde n°365 440/B, précédemment Directeur du Paysage et des Espaces verts urbains (DPEVU) au Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat, est nommé Directeur du Cadre de Vie et des Espaces verts urbains (DCVEVU) ;

Monsieur Papa Sambaré NDIAYE, Administrateur civil, matricule de solde n°624 557/A, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, en remplacement de Monsieur Amadou NDIAYE, appelé à d'autres fonctions.

[Revenir](#)